ORGANISATION MONDIALE DE LA PROPRIETE INTELLECTUELLE Bureau international



DEMANDE INTERNATIONALE PUBLIEE EN VERTU DU TRAITE DE COOPERATION EN MATIERE DE BREVETS (PCT)

(51) Classification internationale des brevets 5:

A1

(11) Numéro de publication internationale:

WO 92/22271

A61F 13/15

(43) Date de publication internationale: 23 décembre 1992 (23.12.92)

(21) Numéro de la demande internationale: PCT/FR92/00525

(22) Date de dépôt international:

10 juin 1992 (10.06.92)

(30) Données relatives à la priorité:

91/07164

12 juin 1991 (12.06.91)

FR

(71) Déposant (pour tous les Etats désignés sauf US): PEAU-DOUCE [FR/FR]; 59, rue de la Vignette, F-59126 Linselles (FR).

(72) Inventeurs; et

(75) Inventeurs/Déposants (US seulement): VANDEMOOR-TELE, Philippe [FR/FR]; 314, rue de Solférino, F-59000 Lille (FR). LEROY, André [FR/FR]; 1, allée des Glycines, F-59420 Mouvaux (FR).

(74) Mandataire: BUREAU D.A. CASALONGA JOSSE; 8, avenue Percier, F-75008 Paris (FR).

(81) Etats désignés: AT (brevet européen), AU, BE (brevet européen), CA, CH (brevet européen), CS, DE (brevet européen), DK (brevet européen), ES (brevet européen), FI, FR (brevet européen), GB (brevet européen), GR (brevet européen), HU, IT (brevet européen), JP, LU (brevet européen), MC (brevet européen), NL (brevet européen), NO, RU, SE (brevet européen), US.

Publiée

Avec rapport de recherche internationale.

(54) Title: DISPOSABLE ABSORBING SANITARY ARTICLE WITH WAIST POCKETS IMPROVING THE FLUID-

TIGHTNESS

(54) Titre: ARTICLE D'HYGIENE ABSORBANT JETABLE AVEC POCHES DE CEINTURE AMELIORANT L'ETAN-

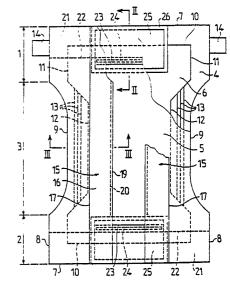
CHEITE

(57) Abstract

Sanitary article of the type comprising an external backing sheet which is impervious to liquids, an absorbing pad (6), an internal cover sheet (5) pervious to liquids and two side flaps (15) with elastic elements. An additional sheet (25) is arranged under the cover sheet (5) overlapping one transverse edge (10) of the cushion or pad, and is connected on all its contour by gluing to the cover sheet which presents, over the additional sheet (25), a tranverse cutting (23) and an elastic element (24) passing along the edge of the cutting in order to form a waist sealing pocket open at the cutting (23). Application: particularly to pilches.

(57) Abrégé

Article d'hygiène du type comprenant une feuille de support extérieure (4) imperméable aux liquides, un coussin absorbant (6), une feuille de couverture intérieure (5) perméable aux liquides, et deux rabats ou volets latéraux (15) à élastiques. Une feuille supplémentaire (25) est disposée en dessous de la feuille de couverture (5), à cheval sur un bord transversal (10) du coussin, et est reliée sur tout son pourtour par collage à la feuille de couverture laquelle comporte, au-dessus de la feuille supplémentaire (25), une découpe transversale (23) et un élément élastique (24) longeant la découpe, pour constituer une poche d'étanchéité de ceinture ouverte à l'endroit de la découpe (23). Application: notamment aux couches-cu-



UNIQUEMENT A TITRE D'INFORMATION

Codes utilisés pour identifier les Etats parties au PCT, sur les pages de couverture des brochures publiant des demandes internationales en vertu du PCT.

ΑT	Autriche	Fi	Finlande	Ml.	Mali
AU	Australic	FR	France	MN	Mongolic
	Barbade	GA	Gabon	MR	Mauritanie
BB	_ 	GB	Royaume-Uni	MW	Malawi
BE	Belgique	GN	Guinée	NL	Pays-Bas
BF	Burkina Faso	_	Grèce	NO	Norvêge
BG	Bulgarie	GR	= :::	PL	Pologne
BJ	Bénin	HU	Hongric	RO	Roumanic
BR	Brésil	iE	Irlande	RU	Fédération de Russie
CA	Canada	IT	Italic	SD	Soudan
CF	République Centraficaine	JР	Japon		
CG	Congo	KP	République populaire démocratique	SE	Suède
CH	Suisse		de Corée	SN	Sénégal
Cl	Côte d'Ivoire	KR	République de Corée	SU	Union soviétique
CM	Cameroun	LI	Liechtenstein	TD	Tchad
CS	Tehécoslovaquie	LK	Sri Lanka	TG	Togo
	•	LU	Luxembourg	US	Etats-Unis d'Amérique
DE	Allemagne	MC	Monaco		
DK	Danemark	MG	Madagascar		
ES	Espagne	MIG	Madagascar		

10

15

20

25

30

35

Article d'hygiène absorbant jetable avec poches de ceinture améliorant l'étanchéité.

La présente invention se rapporte à des articles d'hygiène absorbants jetables, notamment des couches-culottes, du type comprenant une feuille de support extérieure imperméable aux liquides, une feuille de couverture intérieure, un coussin absorbant disposé entre lesdites feuilles, des éléments élastiques longitudinaux fixés à l'état tendu à ladite feuille de support, à l'extérieur des bords longitudinaux du coussin absorbant, et des moyens d'attache pour fermer l'article d'hygiène autour de la taille d'un utilisateur.

Pour améliorer l'étanchéité en général de ces articles d'hygiène dans la zone d'entre-jambes, ainsi que l'effet de confinement de l'urine et des matières fécales, et cela même dans le cas de défécations diarrhétiques brutales que l'on rencontre fréquemment dans le cas d'enfants en bas âge, il a déjà été proposé, par exemple par la demande de brevet GB-A-2 161 059, de prévoir en plus, sur la face intérieure de la feuille de couverture, deux rabats ou volets latéraux espacés transversalement s'étendant sensiblement le long des bords longitudinaux de l'article d'hygiène. Ces volets présentent chacun une partie proximale reliée à la feuille de couverture et une partie distale comportant des éléments élastiques longitudinaux tendus.

Du fait de leurs éléments élastiques tendus, ces volets latéraux se trouvent en permanence plaqués contre la peau de l'utilisateur, quels que soient les mouvements effectués par ce dernier, ce qui n'est pas toujours le cas pour les éléments élastiques longitudinaux fixés à la feuille de support extérieure, notamment du fait de la présence du coussin absorbant et de la rigidité et de l'épaisseur du coussin. Toutefois, cette amélioration ne concerne que l'étanchéité transversale ou latérale (à l'entre-jambes) et non pas l'étanchéité longitudinale (à la ceinture).

Les tentatives d'amélioration de l'étanchéité à la ceinture par la prévision d'une ceinture élastifiée et/ou d'une bande transversale imperméable recouvrant le bord transversal du coussin absorbant n'ont pas donné entière satisfaction.

10

15

20

25

30

35

Par les demandes de brevet EP-A-0 264 238 et EP-A-0 376 022, il a déjà été proposé de prévoir, sur un article d'hygiène du type comportant intérieurement deux rabats ou volets latéraux élastiques, au moins au voisinage d'un bord transversal de l'article, un élément transversal formant poche de ceinture s'étendant entre lesdits volets en étant disposé, soit au-dessus soit en dessous desdits volets. Cet élément est fixé à l'état tendu transversalement aux parties sousjacentes de l'article d'hygiène par son bord transversal correspondant au bord transversal de l'article d'hygiène, ainsi que sur toute ou partie de ses bords longitudinaux, tandis que son autre bord transversal reste libre, ce qui permet à l'élément de s'ouvrir à la manière d'une poche à l'endroit de ce bord transversal libre intérieur. Toutefois, ces éléments de poche ne donnent pas entière satisfaction dans la mesure où ils ne procurent pas une étanchéité suffisante, notamment vis-à-vis des migrations de liquide en direction de la ceinture. De plus, la fabrication d'un article d'hygiène comportant de tels éléments de poche est relativement compliquée et entraîne donc une augmentation sensible du coût de l'article.

Enfin, par le brevet US-A- 4 662 877, on connaît une couche-culotte dont la feuille de couverture est recouverte, sur toute sa longueur, d'une feuille supplémentaire rectangulaire perméable aux liquides, de largeur réduite, fixée à la feuille de couverture selon ses quatre côtes et pourvue d'une ouverture centrale de forme générale rectangulaire dont les bords longitudinaux opposés sont garnis d'éléments élastiques tendus. Ces éléments élastiques longitudinaux tendus soulèvent la feuille supplémentaire de la feuille de couverture et du coussin absorbant sous-jacent le long des bords longitudinaux de ladite ouverture, formant ainsi des sortes de barrières latérales. Toutefois, cet effet de soulèvement est limité, entre autres en raison de la longueur réduite de ces éléments élastiques. Il en est de même du soulèvement, donc de l'effet de poche de ceinture des bords transversaux de ladite ouverture sous la tension des éléments élastiques longitudinaux.

La présente invention vise à perfectionner les articles d'hygiène du type à rabats ou volets latéraux et à poche (s) de ceinture de

10

15

20

25

30

35

manière à améliorer d'une manière générale l'effet d'étanchéité longitudinale, c'est-à-dire à l'endroit de la ceinture, notamment du point de vue de la migration des liquides. L'invention vise également à réaliser une couche-culotte de ce type qui, tout en étant d'une meilleure efficacité, peut être fabriquée à un coût réduit.

L'article d'hygiène absorbant jetable conforme à l'invention, notamment une couche-culotte, présente une forme générale sensiblement rectangulaire avec des bords longitudinaux opposés et des bords transversaux opposés. Cet article comprend, de l'extérieur vers l'intérieur, une feuille de support imperméable aux liquides, un coussin absorbant disposé sur la face intérieure de la feuille de support, et une feuille de couverture. Les dimensions du coussin absorbant sont inférieures à celles de la feuille de support et la feuille de couverture recouvre la face intérieure du coussin absorbant et de la feuille de support et est reliée à cette dernière sur le pourtour du coussin absorbant. L'article d'hygiène comprend, en outre, des éléments élastiques longitudinaux fixés à l'état tendu à la feuille de support, à l'extérieur des bords latéraux du coussin absorbant. De plus, d'hygiène comprend deux volets latéraux l'article transversalement, disposés sur la face intérieure de la feuille de couverture, sensiblement le long des bords longitudinaux de l'article d'hygiène, lesdits volets présentant chacun une partie proximale reliée à la feuille de couverture et une partie distale comportant des éléments élastiques longitudinaux tendus. Par ailleurs, l'article d'hygiène comprend des moyens d'attache au voisinage de l'un de ses bords transversaux, pour fermer l'article d'hygiène autour de la taille d'un utilisateur de telle manière que l'article d'hygiène définisse une partie avant et une partie arrière correspondant respectivement aux deux zones d'extrémité proches desdits bords transversaux opposés de l'article d'hygiène, et une partie d'entre-jambes correspondant à la zone intermédiaire située entre lesdites zones d'extrémité. Selon l'invention, l'article d'hygiène comprend, en outre, en dessous desdits volets latéraux, une feuille supplémentaire perméable aux liquides s'étendant depuis l'un au moins desdits bords transversaux au moins par-dessus le bord transversal correspondant du coussin absorbant.

WO 92/22271 PCT/FR92/00525

5

10

15

20

25

30

35

Parmi les deux feuilles constituées par la feuille de couverture et ladite feuille supplémentaire, une première qui est la plus éloignée du coussin absorbant comporte, au-dessus du coussin absorbant, au voisinage dudit bord transversal du coussin absorbant, une découpe transversale s'étendant entre lesdites parties proximales des volets latéraux. Ladite première feuille est par ailleurs munie d'un élément élastique transversal tendu longeant ladite découpe sur le côté tourné vers le bord transversal correspondant de l'article d'hygiène. Ladite feuille est en outre fixée à la seconde desdites deux feuilles au moins le long dudit bord transversal de l'article d'hygiène et dans le prolongement des deux extrémités dudit élément élastique transversal, de manière que ladite première feuille constitue une poche d'étanchéité de ceinture ouverte à l'endroit de ladite découpe.

Ladite feuille supplémentaire peut être disposée entre le coussin absorbant et la feuille de couverture et constituer ladite seconde feuille.

Ladite feuille supplémentaire peut également être disposée sur la face intérieure de ladite feuille de couverture et constituer ainsi ladite première feuille.

Ladite feuille supplémentaire peut être soit continue, c'est-à-dire s'étendre dans le sens longitudinal de l'article d'hygiène d'un bord transversal à l'autre de cet article, ou bien être limitée à la partie avant et/ou la partie arrière de l'article d'hygiène.

La fixation de la première feuille à la seconde feuille peut se faire avantageusement par un collage en U le long du bord transversal de la première feuille correspondant au bord transversal de l'article d'hygiène et le long des bords longitudinaux de la première feuille, sur tout ou partie de la longueur de ces bords.

De préférence, cette fixation s'effectue par un collage en rectangle, suivant une ligne transversale longeant le bord transversal de l'article d'hygiène, suivant deux lignes longitudinales longeant les bords longitudinaux de la première feuille, et suivant une ligne transversale longeant la découpe transversale de la première feuille sur le côté éloigné du bord transversal correspondant de l'article d'hygiène.

10

15

20

25

30

35

La partie de la première feuille située entre ladite découpe transversale et le bord transversal correspondant de l'article d'hygiène est de préférence imperméable.

Suivant un mode de réalisation de l'invention, la feuille supplémentaire constituant ladite première feuille et s'étendant sur toute la longueur de l'article d'hygiène est fixée à la feuille de couverture, sur toute la longueur de l'article d'hygiène, par deux lignes de liaison longitudinales en retrait par rapport aux bords longitudinaux de la feuille supplémentaire, des éléments élastiques tendus étant fixés le long desdits bords longitudinaux de la feuille supplémentaire. Ainsi, les parties de ladite feuille supplémentaire situées entre lesdites lignes longitudinales de liaison et lesdits bords longitudinaux constituent les rabats ou volets améliorant l'étanchéité transversale.

Dans ce cas, la feuille supplémentaire perméable aux liquides peut être avantageusement enduite ou traitée imperméable ou hydrophobe dans la zone desdits volets.

En se référant aux dessins schématiques annexés, on va décrire ciaprès plus en détail plusieurs modes de réalisation illustratifs et non limitatifs d'un article d'hygiène conforme à l'invention; sur les dessins :

la figure 1 est une vue sur la face intérieure d'une couche-culotte conforme à l'invention disposée à plat;

la figure 2 est une coupe partielle à plus grand échelle suivant II-II de la figure 1;

la figure 3 est une coupe partielle à plus grande échelle suivant III-III de la figure 1;

la figure 4 est une vue sur la face intérieure d'un autre mode de réalisation d'une couche-culotte conforme à l'invention, disposée à plat;

la figure 5 est une coupe partielle à plus grande échelle suivant V-V de la figure 4;

la figure 6 est une coupe partielle à plus grande échelle suivant VI-VI de la figure 4;

la figure 7 est une coupe correspondant à celle de la figure 6 d'une variante sur laquelle les volets latéraux et les poches de ceinture sont

10

15

20

25

30

35

formés à partir d'une seule et même feuille perméable aux liquides.

la figure 8 est une vue sur la face intérieure d'encore un autre mode de réalisation d'une couche-culotte conforme à l'invention, disposée à plat;

les figures 9 et 10 sont des coupes à plus grande échelle suivant IX-IX et suivant X-X de la figure 8.

La couche-culotte à jeter telle qu'illustrée par les figures 1 à 3 est une couche-culotte dite anatomique ou en sablier, ayant une forme générale rectangulaire avec deux découpes latérales opposées permettant de définir, dans le sens de la longueur de la couche-culotte, une partie arrière 1 correspondant à une zone d'extrémité longitudinale, une partie avant 2 correspondant à l'autre zone d'extrémité longitudinale et une partie d'entre-jambes 3 correspondant à la zone intermédiaire de la couche-culotte. Dans la partie d'entrejambes 3, la couche-culotte présente une largeur plus faible que dans la partie avant 1 et dans la partie arrière 2.

La structure générale de la couche-culotte suivant les figures 1 à 3, correspond à celle des couches-culottes classiques, comprenant de l'extérieur vers l'intérieur, c'est-à-dire de bas en haut sur les figures 2 et 3 une feuille de support extérieure 4 imperméable aux liquides, une feuille de couverture intérieure 5 perméable aux liquides, et un coussin absorbant 6 disposée entre les deux feuilles 4 et 5.

Selon la figure 1, les deux feuilles 4 et 5 ont la même taille et la même forme, à savoir une forme générale rectangulaire avec deux bords transversaux 7 rectilignes opposés et deux bords longitudinaux 8 opposés comportant chacun une échancrure 9 sensiblement au milieu de sa longueur, ce qui donne aux deux feuilles 4 et 5 leur forme en sablier, les échancrures 9 définissant la partie d'entre-jambes 3 de largeur réduite.

Le matelas absorbant 6 disposé entre les deux feuilles 4 et 5 qui est également en forme de sablier, présente une taille réduite par rapport à celle des feuilles 4 et 5 et est centré par rapport à ces feuilles 4 et 5 de manière que ses deux bords transversaux 10 rectilignes ainsi que ses deux bords longitudinaux 11 chacun muni d'une échancrure 12 se trouvent respectivement en retrait vers

10

15

20

25

30

35

l'intérieur par rapport aux bords correspondants 7 et 8 des deux feuilles 4 et 5.

La couche-culotte comporte par ailleurs, de façon connue en soi, deux éléments élastiques 13 longitudinaux, constitués dans l'exemple représenté chacun des trois brins élastiques espacés, fixés à l'état tendu à la feuille extérieure 4, au moins dans la partie d'entre-jambes 3, entre le fond des échancrures 12 du coussin absorbant 6 et le fond des échancrures 9 des feuilles 4 et 5.

Deux attaches adhésives 14 sont prévues de façon connue en soi sur la partie arrière 1, en vue de la fermeture de la couche-culotte autour de la taille d'un utilisateur, les attaches 14 venant alors coopérer avec la partie avant 2 de la couche-culotte.

Il est à noter que les moyens de fixation de la feuille intérieure 5 à la feuille extérieure 4, autour du coussin absorbant 6, les moyens de fixation du coussin absorbant 6 sur la feuille 4 ainsi que les moyens de fixation des éléments élastiques 13 à la feuille extérieure 4 ne sont pas représentés, ces moyens connus en soi pouvant être constitués par exemple par des lignes ou enductions de colle.

La feuille intérieure 5 porte sur sa face intérieure, c'est-à-dire la face visible sur la figure 1, deux volets ou rabats latéraux 15 d'étanchéité ou de barrière. Tel que cela apparaît sur la figure 3, chaque rabat 15 est formé d'un ruban 16 d'un matériau en feuille, perméable ou imperméable aux liquides, s'étendant sur toute la longueur de la couche-culotte. Le ruban 16 est relié à son extrémité proximale, correspondant à son bord longitudinal extérieur 17, par une ligne de colle 18 à la feuille de couverture 5, à savoir dans l'exemple représenté dans une position légèrement en retrait vers l'intérieur par rapport au fond de l'échancrure 12 du matelas absorbant 6. A son extrémité distale 19 correspondant à son bord longitudinal intérieur, le ruban 16 porte un élément élastique 20, fixé de préférence par collage, à l'état tendu au ruban 16, sur la partie médiane de la longueur de ce dernier correspondant à la partie d'entre-jambes 3.

Il est à noter que les rubans 16 constituant les volets 15 sont également fixés sur toute leur largeur à la feuille de couverture 5 le long des deux bords transversaux 7.

10

15

20

25

30

35

Ces volets ou rabats latéraux 15 connus en soi sont destinés à améliorer l'effet de barrière et d'étanchéité dans le sens latéral, les éléments élastiques 20 tendus ayant pour fonction de soulever les volets 15 par rapport à la feuille de couverture 5, comme indiqué en tirets sur la figure 3, et de les appliquer contre la peau de l'utilisateur, de manière à leur donner une certaine indépendance par rapport aux parties restantes de la couche-culotte et en particulier par rapport au matelas absorbant 6, de sorte que les volets 15 puissent suivre les mouvements de l'utilisateur tout en restant plaqués contre la peau de ce dernier.

En outre, une bande transversale 21 imperméable aux liquides est prévue sur la feuille de couverture 5, dans la zone de chaque bord transversal 7 de la couche-culotte. Dans l'exemple représenté, la bande 21 est constituée par une feuille imperméable doublant la feuille de couverture 5 sur la face tournée vers le coussin absorbant 6, cette bande 21 s'étendant sur toute la largeur de la feuille 5 et ayant, dans le sens de la longueur de la couche-culotte, une dimension telle que la bande 21 chevauche le coussin absorbant 6, son bord intérieur 22 se trouvant en retrait vers l'intérieur par rapport au bord transversal 10 correspondant du coussin 6.

Tel que cela apparaît sur les figures 1 et 2, la feuille de couverture 5 comporte, aussi bien dans la partie arrière 1 que dans la partie avant 2 de la couche-culotte, une découpe transversale 23 s'étendant en position médiane sur une longueur légèrement inférieure à la distance transversale séparant l'un de l'autre les bords extérieurs 17 des deux volets latéraux 15. Chacune des découpes 23 est décalée vers l'intérieur par rapport au bord intérieur 22 de la bande imperméable 21 de la feuille de couverture 5 de manière que la découpe 23 se trouve au-dessus du coussin 6.

Par ailleurs, la feuille de couverture 5 porte, sur sa face intérieure tournée vers le coussin absorbant 6, dans chacune des parties 1 et 2 de la couche-culotte, un élément élastique 24 transversal longeant ladite découpe 23, entre cette dernière et le bord intérieur 22 de la bande transversale imperméable 21, l'élément élastique 24 étant fixé à l'état tendu à la feuille 5.

10

15

20

25

30

35

Enfin, un tronçon 25 de feuille perméable aux liquides s'étend, dans chacune des deux parties 1 et 2 de la couche-culotte, au milieu de la largeur de cette dernière, en dessous de la feuille de couverture 5, depuis le bord transversal 7 correspondant de la couche-culotte vers l'intérieur, par-dessus le bord transversal 10 correspondant du matelas absorbant 6, jusqu'au-delà de la découpe transversale 23 correspondante de la feuille de couverture 5. Le tronçon de feuille 25 présente, dans le sens transversal de la couche-culotte, une dimension légèrement inférieure à la distance séparant l'un de l'autre les bords longitudinaux extérieurs 17 des deux volets latéraux 15.

Le tronçon de feuille 25 rectangulaire est fixé sur tout son pourtour, par un encollage rectangulaire 26, à la feuille de couverture 5.

Dans le mode de réalisation illustré par les figures 4 à 6, on retrouve une couche-culotte en sablier, avec une partie arrière 1, une partie avant 2 et une partie d'entre-jambes 3 de largeur réduite. Cette couche-culotte est également formée d'une feuille de support 4 extérieure, imperméable aux liquides, d'une feuille de couverture 5 intérieure, perméable aux liquides, d'un coussin absorbant 6 disposé entre les deux feuilles 4, 5 de manière que ses bords 10, 11, 12 se trouvent en retrait par rapport aux bords correspondants 7, 8, 9 des deux feuilles 4 et 5, d'éléments élastiques longitudinaux 13 disposés de part et d'autre du coussin absorbant 6 dans la zone d'entre-jambes, d'attaches adhésives 14 et de deux volets ou rabats latéraux 15 constitués par des rubans 16 fixés au voisinage de leur bord longitudinal extérieur 17, correspondant à leur extrémité proximale, par une ligne de colle 18 sur la feuille de couverture 5 et portant au voisinage de leur bord longitudinal intérieur 19, constituant leur extrémité distale, un élément élastique 20 longitudinal fixé à l'état tendu.

Dans ce mode de réalisation, un ruban 30 de feuille perméable aux liquides, ayant une largeur légèrement inférieure à la distance séparant, transversalement à la longueur de la couche-culotte, l'une de l'autre les deux lignes de colle 18 par lesquelles les volets latéraux 15 sont fixés sur la feuille de couverture 5, s'étend en position médiane

10

15

20

25

30

35

sur toute la longueur de la couche-culotte, sur la face intérieure de la feuille de couverture 5. Le ruban 30 est fixé sur tout son pourtour par un encollage rectangulaire 31 sur la feuille de couverture 5 et comporte, dans la partie arrière 1 et dans la partie avant 2, au-dessus du coussin absorbant 6 chaque fois une découpe transversale 32 s'étendant transversalement à la longueur de la couche-culotte sur une longueur légèrement inférieure à la largeur du ruban 30.

Chaque découpe transversale 32 du ruban 30 est longée, sur le côté tourné vers le bord transversal 7 correspondant de la coucheculotte, par un élément élastique transversal 33 fixé à l'état tendu à la face du ruban 30 tourné vers le coussin absorbant 6 et, sur le côté opposé, par une bande transversale de colle 34 qui rejoint et complète l'encollage rectangulaire 31 faisant tout le pourtour du ruban 30.

La variante suivant la figure 7 diffère du mode de réalisation suivant les figures 4 à 6 uniquement par le fait que les deux volets latéraux 15 sont réalisés d'une seule pièce avec le ruban de feuille 30 recouvrant la feuille de couverture 5 sur toute la longueur de la couche-culotte. A cet effet, le ruban de feuille 30 présente une largeur supérieure à la largeur du coussin absorbant 6 dans la partie d'entre-jambes 3 (distance transversale séparant les fonds des échancrures 12 du coussin 6), et les deux parties latérales 35 du ruban 30 situées à l'extérieur des lignes de colle longitudinales 18 par lesquelles la partie médiane 36 du ruban 30 est fixée à la feuille de couverture 5, audessus du coussin absorbant 6, sont repliées vers l'intérieur pour constituer les volets d'étanchéité latéraux 15 munis d'éléments élastiques longitudinaux 20 tendus à leur extrémité distale 19.

La partie restante de la couche-culotte correspond exactement au mode de réalisation des figures 4 à 6.

Par conséquent, dans le mode de réalisation de la figure 7, les volets latéraux 15 améliorant l'étanchéité à l'entre-jambes et les poches améliorant l'étanchéité à la ceinture sont constitués par un même élément, à savoir le ruban 30.

Dans les deux modes de réalisation suivant les figures 4 à 6 et suivant la figure 7, dans lesquels les découpes transversales 32 sont pratiquées dans un ruban 30 s'étendant, sur toute la longueur de la

10

15

20

25

30

35

couche-culotte, par dessus la feuille de couverture 5, le ruban 30 constitué par un matériau perméable aux liquides, par exemple un non-tissé, peut être rendu imperméable ou hydrophobe dans la zone des poches de ceinture, par exemple par une enduction ou un autre traitement.

Une telle enduction ou un tel traitement imperméable ou hydrophobe pourrait également être prévu, dans le mode de réalisation de la figure 7, sur les parties 35 du ruban constituant les volets latéraux 15.

De façon analogue, les rubans 16 constituant les volets latéraux 15 dans les modes de réalisation suivant les figures 1 à 3 et 4 à 6 peuvent être avantageusement constitués par des rubans de non-tissé rendus hydrophobes où imperméables.

Par ailleurs, dans le mode de réalisation des figures 1 à 3, la feuille de couverture 5 dans laquelle sont pratiquées les découpes transversales 22 pourrait être rendue imperméable ou hydrophobe, par enduction ou traitement, dans la zone des poches de ceinture, de préférence sur toute la largeur de la couche-culotte.

La couche-culotte du mode de réalisation suivant les figures 8 à 10 comprend une feuille de support 4 avec des éléments élastiques longitudinaux 13, un coussin absorbant 6, une feuille de couverture 5 recouvrant complètement la feuille de support 4 et le coussin 6, et deux volets latéraux 15. De plus, un ruban 25 ayant une largeur légèrement supérieure à la largeur du coussin absorbant 6 dans la partie d'entre-jambes 3 s'étend entre la feuille de couverture 5 et le coussin 6, sur toute la longueur de la couche-culotte, entre les deux bords transversaux 7 opposés de cette dernière. Ce ruban constitué par un matériau perméable aux liquides, par exemple un non-tissé, est fixé sur tout son pourtour, par exemple par une bande rectangulaire de colle 26, à la feuille de couverture 5.

La feuille de couverture 5, réalisée en un matériau souple tel qu'un non-tissé, hydrophobe ou de préférence imperméable aux liquides, comporte en position centrale une ouverture 37 de forme générale rectangulaire, allongée dans la direction longitudinale de la couche-culotte, de largeur inférieure à la largeur du coussin 6 dans la

partie d'entre-jambes 3. Cette ouverture 37 est définie par deux découpes ou bords transversaux 23 qui sont nettement en retrait par rapport aux zones de collage 26 transversales et sont munis chacun d'un élément élastique 24 transversal tendu, et par deux découpes ou bords longitudinaux opposés 38 qui joignent les extrémités desdits bords 23 et le long desquels sont fixés, par exemple par des bandes de colle 18, les deux volets latéraux 15 qui s'étendent sur toute la longueur de la couche-culotte et portent chacun un élément élastique tendu 20 au voisinage de leur partie distale 19.

10

5

Ainsi, les deux bords transversaux élastifiés 23 de l'ouverture 37 de la feuille de couverture 5 définissent deux poches d'étanchéité de ceinture qui s'étendent entre lesdits bords 23 et les bandes de colle 26 et qui, en combinaison avec les deux volets latéraux 15, constituent une poche d'étanchéité empêchant les fuites de liquides ou de solides sur toute la périphérie de la couche-culotte.

15

Il y a lieu de noter que les découpes ou bords transversaux 23, au lieu d'être rectilignes, pourraient également être incurvés, notamment avec une convexité vers l'extérieur, ce qui donnerait à l'ouverture 37 une forme arrondie à ses deux extrémités longitudinales.

20

Par ailleurs, au lieu de réaliser l'ouverture 37 par deux découpes transversales et deux découpes longitudinales joignant les extrémités des découpes transversales, il serait possible de pratiquer dans la feuille de couverture une découpe en I, avec deux découpes transversales et une seule découpe longitudinale médiane, et de replier vers le dessus ou vers le dessous les deux rabats ainsi formés. Dans ce cas, les deux rabats peuvent être de préférence élastifiés au voisinage de leurs lignes de pliage. Il est alors possible de supprimer les volets latéraux 15, les rabats élastifiés étant à même d'assumer la fonction des volets, c'est-à-dire de créer des barrières latérales d'étanchéité relativement indépendantes du coussin absorbant sou-jacent.

30

35

25

Bien que dans tous les modes de réalisation représentés, les éléments élastiques 20 ne s'étendent que sur la partie médiane de la longueur des articles d'hygiène, correspondant à la partie d'entrejambes 3, il peut être avantageux de faire en sorte que les éléments élastiques 20 s'étendent au moins jusqu'au - delà des découpes

10

15

20

transversales 23, 32 et même jusqu'aux bords transversaux 7, ce qui améliore le soulèvement des poches de ceinture.

Bien que tous les exemples représentés illustrent des couchesculottes pour enfants ou pour incontinents adultes, l'invention est applicable également à d'autres articles d'hygiène ayant la même structure générale. Quelle que soit la nature de ces articles d'hygiène, ces derniers peuvent également comporter, dans le cadre de l'invention, une seule poche d'étanchéité de ceinture, soit à l'avant, soit à l'arrière.

En outre, l'invention est également applicable à des articles d'hygiène qui ne sont pas en forme de sablier, mais par exemple de forme rectangulaire.

Une autre possibilité applicable à tous les modes de réalisation représentés consiste à doubler le tronçon de ruban 25 ou le ruban 30 d'une feuille imperméable élastique dans la ou les zones devant être imperméables et d'utiliser l'élasticité de cette feuille, de préférence du type thermo-activable, pour remplacer l'élément élastique 24 ou 33 rapporté.

Les éléments élastiques 24, 33 rapportés le long des découpes transversales 23, 32 peuvent être constitués, dans le cadre de l'invention, par un ou plusieurs brins élastiques, un ruban élastique ou de préférence par un ruban de matériau sous forme de mousse élastique, par exemple de mousse de polyuréthane, ou par tout autre matériau élastique sous forme allongée.

30

WO 92/22271

5

10

15

20

25

30

35

REVENDICATIONS

1. Article d'hygiène absorbant jetable, notamment couche-culotte, ayant une forme générale sensiblement rectangulaire avec des bords longitudinaux opposés (8, 9) et des bords transversaux opposés (7) et comprenant, de l'extérieur vers l'intérieur, une feuille de support (4) imperméable aux liquides, un coussin absorbant (6) disposé sur la face intérieure de la feuille de support, les dimensions du coussin étant inférieures à celles de la feuille de support, et une feuille de couverture (5) recouvrant la face intérieure du coussin absorbant et de la feuille de support et reliée à la feuille de support sur le pourtour du coussin absorbant, des éléments élastiques longitudinaux (13) étant fixés à l'état tendu à la feuille de support, à l'extérieur des bords longitudinaux (12) du matelas absorbant, et des moyens d'attaches (14) étant prévus au voisinage de l'un des bords transversaux de l'article d'hygiène pour fermer ce dernier autour de la taille d'un utilisateur de telle manière que l'article d'hygiène définisse une partie avant (2) et une partie arrière (1) correspondant respectivement aux deux zones d'extrémité proches desdits bords transversaux opposés de l'article d'hygiène, et une partie d'entre-jambes (3) correspondant à la zone intermédiaire située entre lesdites zones d'extrémité, ledit article latéraux (15) espacés comprenant par ailleurs deux volets transversalement disposés sur la face intérieure de la feuille de couverture, sensiblement le long des bords longitudinaux de l'article d'hygiène, lesdits volets présentant chacun une partie proximale (17) reliée à la feuille de couverture et une partie distale (19) comportant des éléments élastiques longitudinaux (20) tendus, et une poche d'étanchéité de ceinture s'étendant, au voisinage d'au moins l'un des bords transversaux de l'article d'hygiène, entre les parties proximales des volets latéraux, en dessous desdits volets, ladite poche étant fixée à l'article d'hygiène par son bord transversal correspondant au bord transversal de l'article d'hygiène ainsi que sur toute ou partie de ses. bords longitudinaux opposés, caractérisé par le fait qu'il comprend, en outre, une feuille supplémentaire (25; 30) perméable aux liquides s'étendant depuis l'un au moins desdits bords transversaux (7) de la feuille de support (4) et de la feuille de couverture (5) au moins pardessus le bord transversal (10) correspondant du coussin absorbant (6), et que parmi les deux feuilles constituées par la feuille de couverture et ladite feuille supplémentaire, une première (5; 30) qui est la plus éloignée du coussin absorbant

5

a) comporte, au-dessus du coussin absorbant, au voisinage dudit bord transversal du coussin absorbant, une découpe transversale (23; 32) entre les parties proximales (17) desdits volets latéraux,

b) est munie d'un élément élastique transversal (24; 33) tendu longeant ladite découpe sur le côté tourné vers le bord transversal correspondant de l'article d'hygiène, et

10

c) est fixée à la seconde (25; 5) desdites deux feuilles, au moins le long dudit bord transversal de l'article d'hygiène et dans le prolongement des deux extrémités dudit élément élastique transversal, pour constituer ainsi une poche d'étanchéité de ceinture ouverte à l'endroit de ladite découpe transversale.

15

2. Article d'hygiène suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite feuille supplémentaire (25) est disposée entre le coussin absorbant (6) et la feuille de couverture (5) et constitue ladite seconde feuille.

20

3. Article d'hygiène suivant la revendication 1, caractérisé par le fait que ladite feuille supplémentaire (30) perméable aux liquides est disposée sur la face intérieure de ladite feuille de couverture (5) et constitue ladite première feuille.

25

4. Article d'hygiène suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ladite feuille supplémentaire (25, 30) s'étend d'un bord transversal de l'article d'hygiène à l'autre et que ladite première feuille (5; 30) est fixée à ladite seconde feuille (25; 5) le long des deux bords transversaux (7) de l'article d'hygiène.

30

35

5. Article d'hygiène suivant les revendications 2 et 4, caractérisé par le fait que ladite première feuille (5) comporte une découpe transversale (23) et est munie d'un élément élastique transversal tendu. (24) au voisinage de chaque bord transversal (10) du coussin absorbant (6) et comporte deux découpes longitudinales (38) joignant entre elles les extrémités desdites deux découpes transversales (23) de manière que lesdites découpes transversales et lesdites découpes longitudinales

10

15

20

25

30

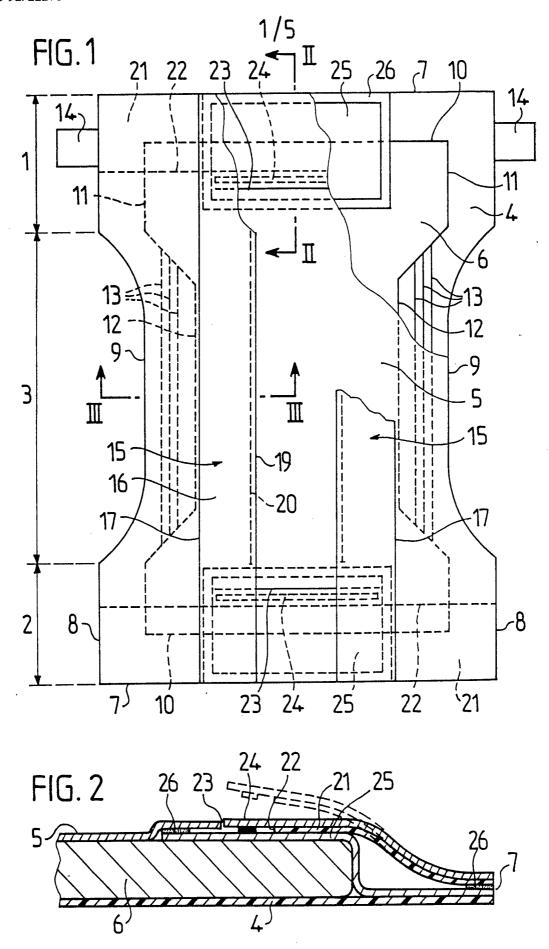
35

définissent une ouverture centrale (37) de forme générale rectangulaire dans ladite première feuille (5).

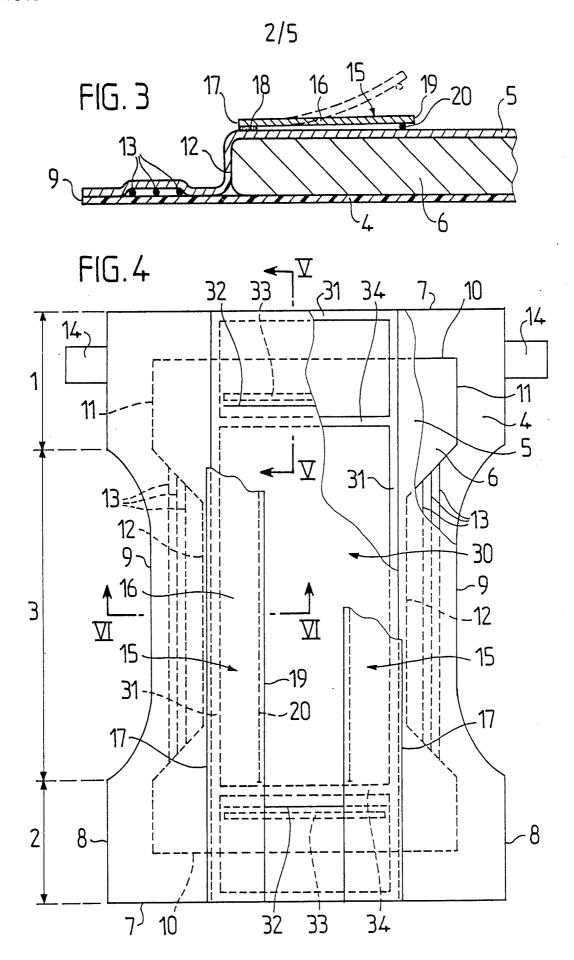
- 6. Article d'hygiène suivant la revendications 5, caractérisé par le fait que ladite première feuille (5) est hydrophobe ou imperméable aux liquides.
- 7. Article d'hygiène suivant l'une quelconque des revendications 1 à 4, caractérisé par le fait que la partie de ladite première feuille perméable aux liquides située entre ladite découpe transversale et le bord transversal correspondant de l'article d'hygiène est imperméable aux liquides ou hydrophobe.
- 8. Article d'hygiène suivant la revendication 7, caractérisé par le fait que ladite partie de ladite première feuille perméable aux liquides comporte un revêtement imperméable ou une enduction ou un autre traitement imperméable ou hydrophobe.
- 9. Article d'hygiène suivant la revendication 8, caractérisé par le fait que ledit revêtement est réalisé en un matériau élastique et constitue en même temps ledit élément élastique transversal.
- 10. Article d'hygiène suivant l'une quelconque des revendications précédentes, caractérisé par le fait que ladite fixation de ladite première feuille perméable à ladite seconde feuille perméable s'effectue par un collage en U comprenant une ligne de colle transversale longeant le bord transversal de l'article d'hygiène et deux lignes de colle longitudinales s'étendant le long des bords longitudinaux de ladite première feuille, sur tout ou partie de la longueur desdits bords.
- 11. Article d'hygiène suivant la revendication 10, caractérisé par le fait que ladite fixation s'effectue par un collage en rectangle avec une ligne transversale supplémentaire longeant ladite découpe du côté éloigné du bord transversal correspondant de l'article d'hygiène.
- 12. Article d'hygiène suivant l'une quelconque des revendications 3, 4 et 7 à 11, caractérisé par le fait que ladite feuille supplémentaire. (30) perméable aux liquides est fixée à la feuille de couverture (5), sur toute la longueur de l'article d'hygiène, par deux lignes de liaison (18) longitudinales en retrait par rapport aux bords longitudinaux (19) de ladite feuille supplémentaire, et que des éléments élastiques (20) sont

fixés, à l'état tendu, le long desdits bords longitudinaux de la feuille supplémentaire, les parties (35) de ladite feuille situées entre lesdites lignes longitudinales de liaison et lesdits bords longitudinaux constituant lesdits volets latéraux (15).

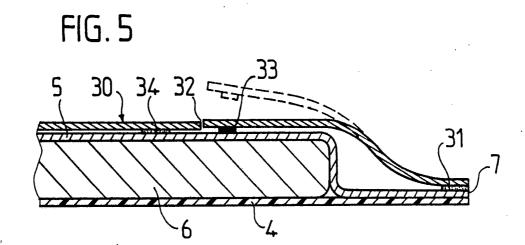
13. Article d'hygiène suivant la revendication 12, caractérisé par le fait que que ladite feuille supplémentaire perméable aux liquides est enduite ou traitée imperméable ou hydrophobe dans la zone desdits volets (15).

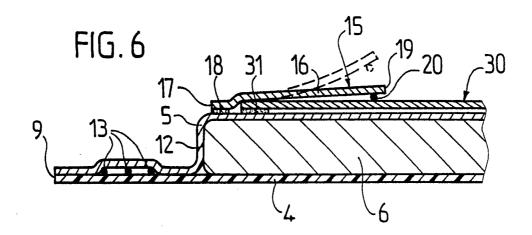


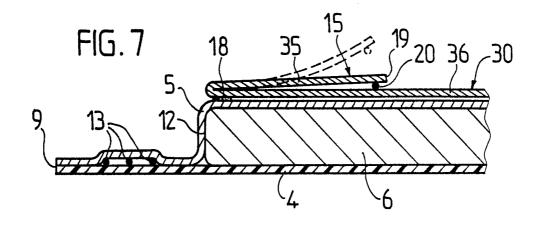
FEUILLE DE REMPLACEMENT



FEUILLE DE REMPLACEMENT







FEUILLE DE REMPLACEMENT

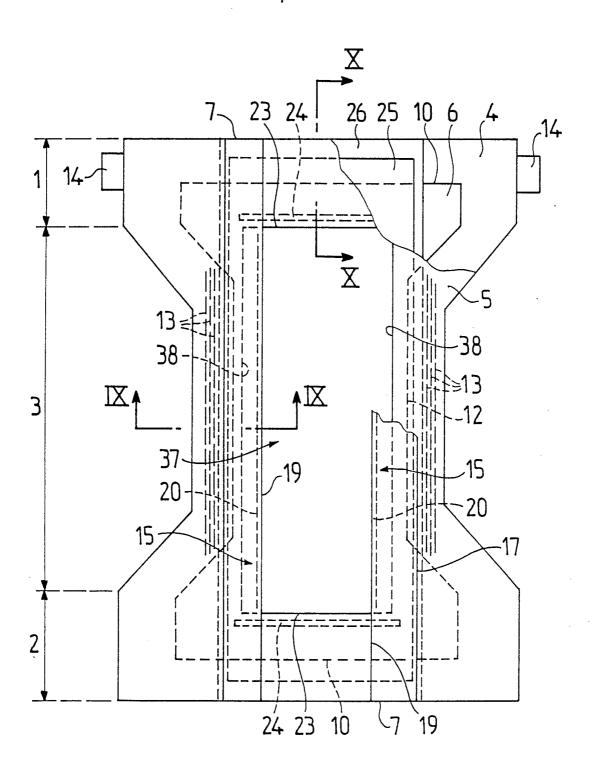


FIG.8

FEUILLE DE REMPLACEMENT

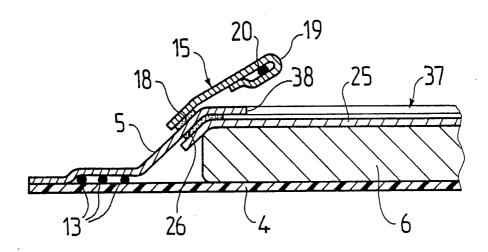


FIG. 9

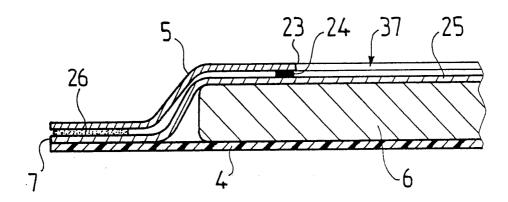


FIG. 10

FEUILLE DE REMPLACEMENT

INTERNATIONAL SEARCH REPORT

International application No. PCT/FR92/00525

A. CLASSIFICATION OF SUBJECT MATTER					
CIB 5 A61F13/15					
According to International Patent Classification (IPC) or to both national classification and IPC					
B. FIEI	LDS SEARCHED				
Minimum d	ocumentation searched (classification system followed b	y classification symbols)			
CIB !	5 A61F	·			
Documentat	tion searched other than minimum documentation to the	extent that such documents are included in th	ne fields searched		
Electronic d	ata base consulted during the international search (name	of data base and, where practicable, search t	erms used) .		
C. DOCU	MENTS CONSIDERED TO BE RELEVANT				
Category*	Citation of document, with indication, where a	appropriate, of the relevant passages	Relevant to claim No.		
X	EP,A,O 376 O22 (PROCTER & GAMBLE) O4 july 1990 cited in the application see abstract see column 11, line 50 - column 12, line 4;				
Х	figures 1-3 X EP,A,O 264 238 (PROCTER & GAMBLE) 20 April 1988		1-13		
	cited in the application see abstract see column 17, line 1 - line 10; figures 1-3				
А	A EP,A,O 109 126 (PROCTER ET GAMBLE) 23 may 1984 1-3,7-8 see abstract; figures 4-6 12-13				
A	A EP,A,O 203 712 (PROCTER & GAMBLE) 03 december 1986 see page 6, line 27 - page 7, line 13; fig. 4		1-3,12		
	·				
Further documents are listed in the continuation of Box C. See patent family annex.					
* Special categories of cited documents: "A" document defining the general state of the art which is not considered to be of particular relevance "T" later document published after the international filing date or priority date and not in conflict with the application but cited to understand the principle or theory underlying the invention					
"L" docume	E" earlier document but published on or after the international filing date "X" document of particular relevance; the claimed invention cannot be				
special reason (as specified) "Y" document of particular relevance; the claimed invention cannot be considered to involve an inventive step when the document is combined with one or more other such documents, such combination being obvious to a person skilled in the art					
"P" document published prior to the international filing date but later than the priority date claimed "&" document member of the same patent family					
Date of the actual completion of the international search Date of mailing of the international search report					
30 july 1992 (30.07.92) 17 July 1992 (17.08.92)					
Name and mailing address of the ISA/ Authorized officer					
EUROPE/	EUROPEAN PATENT OFFICE				
Facsimile No. Telephone No.					

1

ANNEX TO THE INTERNATIONAL SEARCH REPORT ON INTERNATIONAL PATENT APPLICATION NO. FR

9200525 60377

This annex lists the patent family members relating to the patent documents cited in the above-mentioned international search report. The members are as contained in the European Patent Office EDP file on The European Patent Office is in no way liable for these particulars which are merely given for the purpose of information. 30/07/92

Patent document cited in search report	Publication date	Patent family member(s)		Publication date	
EP-A-0376022	04-07-90	AU-A- 4697089 JP-A- 3136653 US-A- 5026364		28-06-90 11-06-91 25-06-91	
 EP-A-0264238	20-04-88	US-A- AU-B- AU-A- DE-A- JP-A- US-A- US-A-	4738677 613879 7950387 3773323 63182402 4816025 4938755	19-04-88 15-08-91 14-04-88 31-10-91 27-07-88 28-03-89 03-07-90	
EP-A-0109126	23-05-84	US-A,B AU-B- AU-A- GB-A,B JP-A- US-A- US-A-	4636207 560129 2133283 2130491 59146651 4900317 5085654	13-01-87 02-04-87 24-05-84 06-06-84 22-08-84 13-02-90 04-02-92	
EP-A-0203712	03-12-86	US-A- AU-B- AU-A- GB-A,B JP-A-	4657539 577253 5673086 2174591 61296103	14-04-87 15-09-88 30-10-86 12-11-86 26-12-86	

ORM P0479

M(E) 92/00525

Demande Internationale No

I. CLASSEMENT DE L'INVENTION (si plusieurs symboles de classification sont applicables,	, les indiquer tous) ?
Selon la classification internationale des brevets (CIB) ou à la fois selon la classification nation	naie et la CIB
CIB 5 A61F13/15	
II. DOMAINES SUR LESQUELS LA RECHERCHE A PORTE	
Documentation minimale consultée	
Système de classification Symboles de classifi	ication
CIB 5 A61F	
Documentation consultée autre que la documentation mit où de tels documents font partie des domaines sur lesquel	nimale dans la mesure is la recherche a porté
	·
III. DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS 10	
Catégorie O Identification des documents cités, avec indication, si nécessair des passages pertinents ¹³	No. des revendications visées 14
	1 12
X EP,A,O 376 O22 (PROCTER & GAMBLE) 4 Jui cité dans la demande voir abrégé voir colonne 11, ligne 50 - colonne 12,	
figures 1-3	·
X EP,A,O 264 238 (PROCTER & GAMBLE) 20 Av cité dans la demande voir abrégé voir colonne 17, ligne 1 - ligne 10; fi	
Vote Colonne 17, Figure 1 Tighte 10, Fi	
A EP,A,O 109 126 (PROCTER & GAMBLE) 23 Ma	1-3,7-8, 12-13
voir abrégé; figures 4-6	
-/	
,	
° Catégories spéciales de documents cités: 11 "T" document	t uitérieur publié postérieurement à la date de dépôt
"A" document définissant l'état général de la technique, non à l'état d	onal ou à la date de priorité et n'appartenenant pas e la technique pertinent, mais cité pour comprendre
"E" document antérieur, mais publié à la date de dépôt interna-	pe ou la théorie constituant la base de l'invention t particulièrement pertinent; l'invention revendi-
"I document nouvant leter un doute sur une revendication de impliquai	oeut être considérée comme nouvelle ou comme nt une activité inventive
priorité ou cité pour déterminer la date de publication d'une "Y" document autre citation ou pour une raison spéciale (telle qu'indiquée) diquée ne	t particulièrement pertinent; l'invention reven- e peut être considérée comme impliquant une
"O" document se référant à une divulgation orale, à un usage, à activité in	nventive lorsque le document est associé à un ou autres documents de même nature, cette combi-
decument publié avant la date de dépôt international, mais naison ét	ant évidente pour une personne du métier. t qui fait partie de la même famille de brevets
IV. CERTIFICATION	
	pédition du présent rapport de recherche internationale
30 JUILLET 1992	1 7. 08. 92
William grante cran Ree ac in reservent annual and annual	du fonctionnaire autorisé ICE P.
ı	ICE P. 7 P. I.

	(SUITE DES RENSEIGNEMENT DEUXIEME FEUILLE)	IS INDIQUES SUR LA	
	NTS CONSIDERES COMME PERTINENTS 14 DEUXIEME FEUILLE) Identification des documents cités, 16 avec indication, si nécessaire des passages pertinents 17	No. des revendications visées ¹⁸ 1-3, 12	
Catégorie °	EP,A,O 203 712 (PROCTER & GAMBLE) 3 Décembre 1986 voir page 6, ligne 27 - page 7, ligne 13; figure 4		
ودنده دريا والمالة المدادرية			

ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE INTERNATIONALE RELATIF A LA DEMANDE INTERNATIONALE NO.

9200525 SA 60377

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche internationale visé ci-dessus.

Les dits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets. 30/07/92

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication	
EP-A-0376022	04-07-90	AU-A- 4697089 JP-A- 3136653 US-A- 5026364		28-06-90 11-06-91 25-06-91	
EP-A-0264238	20-04-88	US-A- AU-B- AU-A- DE-A- JP-A- US-A- US-A-	4738677 613879 7950387 3773323 63182402 4816025 4938755	19-04-88 15-08-91 14-04-88 31-10-91 27-07-88 28-03-89 03-07-90	
EP-A-0109126	23-05-84	US-A,B AU-B- AU-A- GB-A,B JP-A- US-A- US-A-	4636207 560129 2133283 2130491 59146651 4900317 5085654	13-01-87 02-04-87 24-05-84 06-06-84 22-08-84 13-02-90 04-02-92	
EP-A-0203712	03-12-86	US-A- AU-B- AU-A- GB-A,B JP-A-	4657539 577253 5673086 2174591 61296103	14-04-87 15-09-88 30-10-86 12-11-86 26-12-86	